

COPIES : A-C LACRESSE, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, A. GEORGEON

VILLE DE PULNOY
CR N°2013-68 SA/MCC

Réunion Conseil Municipal du 28 mars 2013

Étaient présents : MM ROYER FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ
ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLÉN CASTELA SIMON GEORGES
VULCANO OGIEZ VAGUENEZ MARCHAL-BATT DEVITERNE (jusqu'à son départ en cours de
séance) GOUDOUT MILLOT

Absents excusés :

D. PELTIER a donné pouvoir à G. ROYER
A. FROMENT a donné pouvoir à N. HOUDRY
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à M. PICCOLI
A. MARCHAL a donné pouvoir à G. MILLOT
D. DEVITERNE a donné pouvoir à N. GOUDOUT (à son départ)

Secrétaire : M. VULCANO

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 février 2013 : pas d'observation. Le Maire informe l'assemblée qu'une coquille s'est glissée dans le texte. Page 2 : il faut lire « dynamique » et non « dynamite ». Pas de remarque.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : pas de remarque.

1. Approbation du compte administratif 2012

G. Nicola présente le compte administratif 2012. Le Maire se retire suite à cette présentation, comme le prévoit la réglementation.

D. Feuiltaine ouvre le débat.

D. Deviterne explique la prise de position du groupe d'opposition : comme les années passées, les conseillers municipaux d'opposition n'ont été associés qu'aux étapes obligatoires des procédures (les commissions ne sont que des chambres d'enregistrement), alors que les choix ont été faits en d'autres lieux par l'équipe majoritaire. Le groupe d'opposition s'abstiendra donc sur les quatre premières questions de l'ordre du jour.

Vote : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal)
21 pour.

2. Approbation du compte de gestion 2012

G. Nicola présente le compte de gestion 2012.

Pas de question.

Vote : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal)
23 pour.

3. Affectation des résultats 2012

G. Nicola présente l'affectation des résultats 2012.

Pas de question.

Vote : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal)
23 pour.

4. Vote du budget primitif 2013

G. Nicola présente le budget primitif 2013, à l'aide du powerpoint.

Le Maire précise, dans le cadre du chapitre 012, charges de personnel, que l'agent qui a demandé à bénéficier d'un congé de formation professionnelle, continue à percevoir son salaire.

Il explique également les raisons de l'augmentation de la participation financière municipale au fonctionnement de la crèche. Le dépôt de bilan de l'association Relais a fait émerger des surprises. Ainsi, la ville de Pulnoy doit verser le montant des congés payés, non provisionnés par Relais. De plus, un premier acompte a été versé par la ville à Relais, en janvier, comme le prévoyait la convention, pour assurer le fonctionnement de la crèche pendant les quatre premiers mois, soit jusqu'à fin avril. Suite au dépôt de bilan le 11 mars, la ville a demandé à récupérer le trop versé mais la demande n'a, pour l'instant, pas été honorée. Enfin, le montant dû par Relais à Pulnoy (soit 50 000€ par an), n'a pas été pris en compte dans les créances. La ville se battra pour récupérer cette somme.

G. Nicola présente la liste des associations subventionnées, ainsi que le montant alloué. Le Maire explique que l'APOMM est une association d'orthophonistes. AA précise que cette association a fait une intervention au RAM de Pulnoy.

Pas de question.

Votes :

Chapitre 011 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 012 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 042 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 65 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 66 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 67 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 022 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

G. Nicola présente les recettes de fonctionnement.

Pas de question.

Votes :

Chapitre 70 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 73 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 74 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 75 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 76 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 77 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 013 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 042 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

G. Nicola présente les dépenses d'investissement.

Le Maire précise que le kit handigolf servira à l'initiation au golf, pour toutes les tranches d'âge, depuis les jeunes enfants jusqu'aux seniors.

Pas de question.

Votes :

Opérations de 13 à 26 :

Chapitre 20 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 21 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 23 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 16 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 020 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 040 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

G. Nicola présente les recettes d'investissement.

Pas de question.

Votes :

Chapitre 13 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 10 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 16 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 024 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Chapitre 040 : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal) - 23 pour

Le Maire remercie le rapporteur et les services, pour leur volonté de trouver des marges d'équilibre budgétaires nécessaires.

5. Fiscalité locale : vote des taux 2013

D. Feuillain présente la proposition d'augmentation des taux d'imposition pour 2013, ainsi que la progression des bases fiscales.

Il précise que l'augmentation de 2% est destinée à compenser l'inflation et la baisse des recettes, l'augmentation supplémentaire de 2% est destinée à accompagner le financement de la réforme des rythmes scolaires.

Le Maire attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'il ne faut pas comparer les situations financières des différentes communes (Saulxures, Seichamps), sans comparer les bases fiscales et les dotations de l'Etat. On ne doit pas comparer les taux des différentes communes, sans prendre en compte le montant des bases. Concernant les dotations, on peut souligner que le montant par habitant à Pulnoy est inférieur de 150€ par rapport à Seichamps. Cette situation désavantageuse pour Pulnoy amène à une gestion plus rigoureuse : on fait avec ce que l'on a.

D. Deviterne explique la position du groupe d'opposition concernant l'augmentation des taux de 4% : alors que l'opposition a toujours voté pour les augmentations de taux, reflet d'une participation active des citoyens les plus aisés par la fiscalité, l'opposition votera contre les 2% supplémentaires car la majorité fait croire aux Pulnéens que cette augmentation est liée à la réforme des rythmes scolaires, comme si cette augmentation des 2% n'était pas du choix de la majorité mais de celle du gouvernement. L'opposition est favorable à la construction de la salle mais celle-ci ne permettra pas d'absorber la totalité des effectifs fréquentant le service périscolaire. L'opposition estime que cette argumentation est donc un leurre pour les Pulnéens.

Le Maire répond qu'il s'agit pourtant d'une évidence : avant la réforme des rythmes scolaires, la construction de cette salle n'avait jamais été programmée. Personne n'est opposé à cette réforme. Deux éléments sont à prendre en compte : l'application de cette réforme implique d'une part la mise à disposition de locaux supplémentaires et d'autre part la proposition d'activités différentes de celles proposées dans le cadre scolaire : activités culturelles, sportives ... Tout cela nécessite de trouver des équipements adéquats. La majorité n'a pas voulu trahir la pensée du ministre de l'Education Nationale et joue le jeu. Mais pour cela, il faut se donner les moyens. Il aurait été malhonnête de dire que Pulnoy était prête à appliquer la réforme en 2013. La commune souhaite construire, en 2013, ce bâtiment, en concertation avec les enseignants, pour être prête en 2014.

Le Maire reste pantois devant les arguments de l'opposition, qui « ose » dire que l'augmentation des taux des impôts n'est pas liée à la réforme des rythmes scolaires. C'est une tromperie que de dire que ce n'est pas vrai.

N. Goudout trouve dommage d'opposer l'augmentation des impôts à cette réforme. De toute façon, l'augmentation des taux ne servira pas qu'à financer la réforme, mais d'autres projets : le centre de rencontre, la participation supplémentaire au fonctionnement de la crèche.

Le Maire répond que l'augmentation de 2% annuelle destinée à faire face à l'inflation sert aussi à compenser les aléas communaux.

C. Simon précise que le ministre de l'Education Nationale aurait dû, à l'appui de la réforme des rythmes scolaires, octroyer aux collectivités les moyens nécessaires.

D. Deviterne répond qu'il s'agit d'un règlement de compte avec le gouvernement.

D. Feuillain rappelle qu'à chaque budget, la municipalité a le souci d'expliquer les raisons de l'augmentation des taux. Quand un événement « exceptionnel » nécessite une augmentation exceptionnelle, la municipalité l'explique, le but étant de rester dans la transparence de l'information.

D. Deviterne répond que le groupe opposition maintient sa position de refus.

Votes : 4 contre (D. Deviterne – N. Goudout – G. Millot – A. Marchal)
23 pour.

6. Bilan de la politique foncière de la commune pour l'exercice 2012

F. Perrollaz présente le bilan de la politique foncière communale pour 2012.
Pas de question.

Le Conseil Municipal prend acte.

7. Salle multi-activités de la Masserine : autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de construire

F. Perrollaz expose l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

Départ de D. Deviterne

8. Salle multi-activités de la Masserine : demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales

D. Feuiltaine donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

9. Salle multi-activités de la Masserine : demande de subvention au titre du FEDER

D. Feuiltaine explique qu'il s'agit du même objet que la délibération précédente, le financeur sollicité étant la Préfecture pour obtenir des fonds européens.

Vote : à l'unanimité.

10. Cimetières de Pulnoy : révision du tarif pour les concessions traditionnelles et cavurnes

D. Feuiltaine donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

11. Déclassement et cession du Centre de Rencontre « Les Sablons » à la SCI « Les Sablons »

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

12. Acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) du Centre de Rencontre situé aux Résidences Vertes auprès de CIRMAD-EST

JM Heinly donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

13. Demande d'occupation gratuite du gymnase Edmond de Goncourt par la Ligue Lorraine de Sports Adaptés et la section handiffgolf de Lorraine pour les 24 et 29 avril 2013

N. Houdry donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

14. Demande d'occupation de la salle Galmiche et mise à disposition du matériel et du personnel communal par le Comité Régional section sociale AGIRC-ARRCO

M. Ogiez explique l'objet de la demande.

N. Goudout souhaite savoir si cette conférence sur les insuffisances cardiaques s'adresse au grand public. Si oui, il serait intéressant que la commune contribue financièrement.

Le Maire répond que la commune contribue en louant la salle au prix de revient strict. Le Président de l'organisme a donné son accord sur ce tarif.

Vote : à l'unanimité

15. Signature d'une convention entre la ville de Pulnoy, GrDF et l'association Les Amis du Verger pour l'acquisition et l'exploitation de ruches

F. Perrollaz explique que cette convention tripartite a pour objet d'accompagner financièrement l'achat, par la commune, de ruches. GrDF financera à hauteur de 75%.

Vote : à l'unanimité

16. Dossiers de demande de subvention de particuliers au titre des économies d'énergie

JM Heinly présente cette dernière délibération dans ce domaine puisque le dispositif n'est pas reconduit pour 2013.

N. Goudout demande si les aides aux travaux d'économies d'énergie seront octroyées par le Grand Nancy.

JM Heinly répond positivement.

Vote : à l'unanimité

Fait à Pulnoy, le 9 avril 2013

Le Maire,

Gérard ROYER



Le secrétaire de séance,

Maria VULCANO